



FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

Formation

Pour accompagner la professionnalisation
de vos interventions

2013
inavem.org

L'INAVEM votre partenaire formation	3
Exemples de parcours de formation	5
LES FORMATIONS DE BASE	6
Les fondamentaux	
- Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes : tronc commun	7
- Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes : tronc commun et module technique	8
- Accueillir les victimes et mener un entretien	9
- Accueil téléphonique des victimes	10
L'accompagnement global et pluridisciplinaire	
- Approche interculturelle de la maltraitance	11
- Victimes d'agressions sexuelles : la clinique	12
- Victimes d'agressions sexuelles : la réponse judiciaire	13
- Violences conjugales	14
- Enfants victimes et enfants témoins de violences conjugales	15
- Accompagnement au procès	16
- Sensibilisation à la prise en charge des enfants victimes	17
- Gestion du deuil et accompagnement des personnes endeuillées	18
- Souffrances et harcèlement moral au travail	19
LES COMPÉTENCES MÉTIERS	22
Le perfectionnement juridique	
- Accident de la circulation	21
- Procédure pénale appliquée	22
- Peines et application des peines	23
- Indemnisation des victimes d'infractions	24
- Réparation du dommage corporel	25
- Actualités du droit des victimes	26
Les interventions spécifiques des psychologues	
- Techniques de debriefing	27
- Mise en place et animation de groupes de paroles pour victimes d'agressions	28
- Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime	29
La médiation pénale et la justice restaurative	
- Médiation pénale : principes et déroulement	30
- Justice restaurative : mise en place des rencontres détenus/ victimes	31
Administrateur Ad Hoc	
- Administrateur ad hoc pour mineurs victimes	32
LE PERFECTIONNEMENT DES PRATIQUES	33
- Perfectionnement aux techniques d'écoute et d'entretien	34
- Perfectionnement aux techniques du debriefing	35
- Perfectionnement en médiation pénale	36
Fiche individuelle d'inscription	37
Modalités d'inscription	38
Calendrier	39

L'INAVEM, votre partenaire formation

L'Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation est la fédération nationale des associations d'aide aux victimes, conventionnées par le Ministère de la Justice et couvrant l'ensemble du territoire national. Son objectif est de promouvoir et de développer l'aide et l'accompagnement des victimes, les pratiques de médiation et tout autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes.

À cet effet, les associations d'aide aux victimes répondent aux attentes et aux besoins des victimes par :

- Une écoute privilégiée pour identifier les besoins des victimes et proposer :
 - Une information sur leurs droits,
 - Un soutien psychologique,
 - Un accompagnement social.
- Une orientation vers les services spécialisés (avocats, services médicopsychologiques...),
- Des missions ciblées à destination notamment des mineurs victimes et des victimes d'accidents collectifs.
- La mise en œuvre d'une médiation ou de toute forme de justice restauratrice.

Tarifs inscription individuelle*

- > Pour les associations adhérentes à l'INAVEM et les étudiants : **100 €/jour**
- > Pour les associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : **150 €/jour**
- > Pour les autres structures non adhérentes : **250 €/jour**
 - * sauf prix spécifique.

Les formations sur mesure

L'INAVEM organise, à la demande des associations d'aide aux victimes ou de toute autre structure, des formations « sur mesure ». Les demandes sont étudiées par :

Anne Houchois – coordonnatrice formations

01 41 83 42 21 - formations@inavem.org

Tarifs des formations « sur mesure » (en France métropolitaine)

- > Pour les associations adhérentes à l'INAVEM : **1 000 €/jour**
- > Pour les associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : **1 250 €/jour**
- > Pour les autres structures non adhérentes : **1 600 €/jour**

Informations pratiques

L'INAVEM est une association loi 1901 - n° Siret : **339175705 00054** - exonérée de T.V.A.

L'organisme de formation continue est inscrit à la Préfecture de la région Ile-de-France sous le numéro de déclaration d'existence **11754528775**.

Renseignements administratifs :

Dominique Llosa – secrétariat formation
01 41 83 42 03 - administration@inavem.org

Le centre de ressources documentaires

Le fonds documentaire, spécialisé en victimologie, comporte actuellement plusieurs milliers de références de toutes natures (publications diverses, textes normatifs, articles, travaux universitaires). Il a pour ambition de contribuer à la compréhension des différentes dimensions de l'aide aux victimes d'infractions pénales et de la médiation pénale : juridique, judiciaire, psychologique, sociale, associative...



Exemples de parcours de formation...

Pour un ou une juriste d'une association d'aide aux victimes

1

Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

+
Approche interculturelle de la maltraitance

+
Perfectionnement aux techniques d'écoute et d'entretien

2

Formations transversales

Formations sur l'accompagnement global et pluridisciplinaire des victimes

- + Victimes d'agressions sexuelles : la clinique et la réponse judiciaire
- + Violences conjugales
- + Souffrances et harcèlement moral au travail
- + Enfants victimes, enfants témoins de violences conjugales

Formations sur les dispositifs d'accompagnement

- + L'accompagnement des victimes au procès
- + Organisation de dispositifs de prise en charge des victimes
- + Sensibilisation aux interventions auprès des enfants

Compétences métiers

+ Procédure pénale appliquée +
3 jours

+ Accidents de la circulation +
3 jours

+ Indemnisation des victimes d'infractions +
2 jours

+ Réparation du dommage corporel +
2 jours

3

Actualités du droit des victimes

++ Gestion du deuil

...

Pour un ou une psychologue d'une association d'aide aux victimes

1

Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

+
Approche interculturelle de la maltraitance

+
Perfectionnement aux techniques d'écoute et d'entretien

2

Formations transversales

Formations sur l'accompagnement global et pluridisciplinaire des victimes

- + Victimes d'agressions sexuelles : la clinique et la réponse judiciaire
- + Violences conjugales
- + Enfants victimes, enfants témoins de violences conjugales
- + L'accompagnement des victimes au procès
- + Souffrances et harcèlements moral au travail

Compétences métiers

+ Techniques de debriefing +
4 jours (2+2)

Objectifs : Savoir évaluer le traumatisme pour mettre en place le dispositif d'accompagnement et de soins psychologiques

+ Groupe de paroles pour victimes d'agressions +
2 jours (1+1)
Objectifs : Comprendre les enjeux d'un groupe de paroles et les règles d'animation et de composition du groupe

+ Traumatisme et interventions auprès des enfants +
4 jours (2+2)
Objectifs : Comprendre le traumatisme chez l'enfant et mettre en place les soins et les accompagnements adaptés

3

Échanges de pratiques : master class

Une journée d'échanges et d'analyse de situations vécues par les stagiaires avec le regards d'experts
Perfectionnement aux techniques de debriefing
Perfectionnement à l'animation et la gestion d'un groupe de paroles

++

Gestion du deuil

...

Fiche d'inscription sur inavem.org

LES FORMATIONS DE BASE

Les fondamentaux

Tout intervenant d'une association d'aide aux victimes nouvellement arrivé ou élu dans une association d'aide aux victimes trouvera un intérêt certain à suivre la formation « **Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes : tronc commun** ».

Cette formation permet de comprendre l'environnement des associations d'aide aux victimes, de bénéficier d'une culture commune et d'une présentation des valeurs et missions des associations d'aide aux victimes.

Nous souhaitons que tous – élus, bénévoles de terrain et bien sûr salariés quel que soit le poste occupé; du directeur à la secrétaire en passant par les juristes, les psychologues, les accueillants – participent à cette formation car c'est notre socle commun d'intervention.

Pour les élus, il s'agit de parler de l'activité et de défendre le projet associatif de l'association. Pour les directeurs, il s'agit également de porter les valeurs de l'INAVEM au sein de l'association et auprès des partenaires et de veiller au bon accueil des victimes.

Pour les intervenants salariés ou bénévoles, il s'agit d'intervenir dans un cadre déontologique, de connaître les réponses juridiques de base et de connaître le public reçu au sein des associations d'aide aux victimes.

Pour compléter cette formation, deux modules sur l'entretien, soit en face à face, soit par téléphone.

- « **Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes : module technique** »
- « **Accueil téléphonique des victimes** »

La formation « **Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes** » étant réservée aux adhérents de l'INAVEM, nous proposons à toute personne ne faisant pas partie d'une association d'aide aux victimes adhérentes à l'INAVEM la formation « **Accueillir et mener un entretien avec les victimes** ».

L'accompagnement global et pluridisciplinaire

Les modules liés à l'accueil peuvent être complétés par les formations proposant une approche transversale des prises en charge dans le cadre d'un **accompagnement global et pluridisciplinaire des victimes**.

En effet, toutes les formations présentées dans cette partie peuvent être suivies par tout intervenant associatif quelle que soit sa formation de départ. Elles permettent une vision globale de l'activité de l'association d'aide aux victimes et de proposer des orientations adéquates.

Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

Tronc commun

Objectifs

Cette formation est le module d'intégration au réseau INAVEM de tout nouvel intervenant associatif salarié ou bénévole. Elle est accessible à toute personne quels que soient sa formation, son statut et son poste. Nous souhaitons qu'elle soit suivie par le plus grand nombre d'entre vous. L'objectif est de bien comprendre le rôle et fonctionnement des associations d'aide aux victimes par rapport aux publics accueillis, à l'environnement partenarial et à la politique nationale d'aide aux victimes et de permettre à chacun d'apporter les premières réponses juridiques en matière de procédure pénale et de démarches à faire suite à une infraction pénale.

Public

Bénévoles, salariés et nouvellement recrutés des associations d'aide aux victimes.

Contenu

- **L'environnement de l'association d'aide aux victimes**
 - L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
 - La fédération INAVEM (missions, services, organisation)
 - Les partenaires des AAV
 - Les missions des AAV
- **Approche du droit des victimes**
 - L'organisation judiciaire
 - Les étapes de la procédure pénale
 - L'indemnisation
- **Les conséquences psychologiques de l'infraction**

Formateurs

Sabrina Bellucci – directrice de l'INAVEM
Jérôme Bertin – coordinateur animation-réseau INAVEM

Marie-Yvonne Harry – psychologue
Coordination: **Edith Monsaingeon** – directrice de l'association INAVEM de Marseille

Durée

Module de 3 jours soit 18 heures

Dates

du 18 au 20 mars 2013
du 7 au 9 octobre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit
Formation réservée aux salariés et bénévoles des associations d'aide aux victimes adhérentes à l'INAVEM

Nombre de participants

12 personnes maximum



ÉVALUATION PAR QUESTIONNAIRE
EN FIN DE SESSION.
ENVOI FACTURÉ ET ATTESTATION
DE PRÉSENCE.

Parcours de formation

- Perfectionnement aux techniques d'entretien
Toutes les formations sur l'accompagnement des victimes

Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

Tronc commun et module technique

Objectifs

Cette formation complète permet aux stagiaires qui reçoivent effectivement les victimes d'être formé à l'entretien avec des victimes afin d'analyser et de répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes accueillies.

Public

Bénévoles, salariés et nouvellement recrutés des associations d'aide aux victimes.

Contenu

Tronc commun

- **L'environnement de l'association d'aide aux victimes**
 - L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
 - La fédération INAVEM (missions, services, organisation)
 - Les partenaires des AAV
 - Les missions des AAV
- **Approche du droit des victimes**
 - L'organisation judiciaire
 - Les étapes de la procédure pénale
 - L'indemnisation
- **Les conséquences psychologiques de l'infraction**

Module technique

- **Les techniques d'écoute et d'entretien**
- **Les conséquences sociales de l'infraction**
- **Cas pratiques et jeux de rôles**

Formateurs

Sabrina Bellucci – directrice de l'INAVEM
Jérôme Bertin – coordinateur animation réseau INAVEM

Marie-Yvonne Harry – psychologue
Laurence Brun – assistante sociale – association INAVEM de Pau

Coordination: **Edith Monsaingeon** – directrice de l'association INAVEM de Marseille

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates

du 18 au 22 mars 2013
 du 7 au 11 octobre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit

Formation réservée aux salariés et bénévoles des associations d'aide aux victimes adhérentes à l'INAVEM

Nombre de participants

12 personnes maximum



ÉVALUATION PAR QUESTIONNAIRE EN FIN DE SESSION.
 ENVOI FACTURE ET ATTESTATION DE PRÉSENCE.

Parcours de formation

- Perfectionnement aux techniques d'entretien
- Toutes les formations sur l'accompagnement des victimes

Pour les partenaires de l'INAVEM : Accueillir les victimes et mener un entretien

Objectifs

Cette formation permet de comprendre les bases du droit des victimes dans la procédure pénale, le rôle des associations d'aide aux victimes et des divers partenaires et de savoir mener un entretien avec une victime.

Public

Toute personne ayant à accueillir des victimes et à orienter vers les intervenants adéquats.

Contenu

- **L'aide aux victimes en France** : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
- **Approche du droit des victimes**
 - L'organisation judiciaire et les étapes de la procédure pénale
 - Le droit des victimes dans la procédure pénale
- **Les conséquences psychologiques et sociales de l'infraction**
- **L'entretien avec la victime**

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Exercices sur les techniques de communication
Jeux de rôles.

Formateurs

Isabelle Sadowski – référente juridique chargée de dossiers INAVEM

Marc-Paul Sebastiao – psychologue clinicien

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 29 au 31 mai 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 450 €
- Tarif autre public : 750 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



ÉVALUATION PAR QUESTIONNAIRE
EN FIN DE SESSION.
ENVOI FACTURÉ ET ATTESTATION
DE PRÉSENCE.

Parcours de formation

- Perfectionnement aux techniques d'entretien
Toutes les formations sur l'accompagnement des victimes

Accueil téléphonique des victimes

Objectifs

Assurer le primo-accueil des victimes au téléphone et plus largement répondre aux victimes tout au long de son parcours.

Public

Toute personne chargée de l'accueil téléphonique au sein d'une association ou d'une structure recevant des victimes.

Cette formation est plutôt à destination du personnel d'accueil, des secrétaires et standardistes.

Contenu

- **Les conséquences de l'infraction sur la victime**
- **L'entretien téléphonique**
 - Les étapes de l'entretien, les techniques de communication, de reformulation et de questionnement
 - La prise en compte des différentes réactions et des personnalités difficiles
 - La prise en compte des émotions de l'appelant
 - La communication au téléphone
- **Études de cas et jeux de rôles**

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Exercices sur les techniques de communication
Jeux de rôles.

Formateurs

Marie-Yvonne Harry – psychologue

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

11 et 12 février 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



Approche interculturelle de la maltraitance

Objectifs

Accueillir des victimes signifie accueillir des victimes de cultures différentes et pour lesquelles la notion de maltraitance n'est pas appréhendée de la même manière. Cette formation à l'approche interculturelle de la maltraitance permet de mieux comprendre la diversité du public accueilli et d'affiner son jugement et son approche.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Définition des concepts anthropologiques de culture, de maltraitance, de transmission, d'enculturation et d'acculturation**
- **Relation matrimoniale et tabou de l'inceste,**
- **Approche psycho-anthropologique des maltraitements**
- **Les enfants exposés aux sévices par la culture**
- **Approche clinique et psychopathologique de la maltraitance**
- **Rupture généalogique**
- **Les réseaux d'aide**
- **Échanges et analyse de cas rencontrés par les stagiaires**

Formateurs

Yolande Govindama – Professeure de psychologie clinique Université de Rouen

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

23 et 24 mai 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



ÉVALUATION PAR QUESTIONNAIRE
EN FIN DE SESSION.
ENVOI FACTURE ET ATTESTATION
DE PRÉSENCE.

Victimes d'agressions sexuelles

La clinique

Objectifs

Comprendre les conséquences d'une agression sexuelle sur le plan physique, physiologique et psychologique.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Tableau clinique**
- **Enjeux psychiques du traumatisme sexuel**
- **L'inceste**
- **Les agressions sexuelles sur mineurs**
- **Clinique de l'urgence**
 - Accueil et premier entretien,
 - Examen médico-psychologique
 - L'expertise clinique
- **Viol collectif**
- **Approche interculturelle**
- **Études de cas clinique**

Formateurs

Samuel Lemitre – docteur en psychopathologie clinique, psychologue psychothérapeute

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

www.inavem.org
rubrique Formation

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



ÉVALUATION PAR QUESTIONNAIRE EN FIN DE SESSION.
ENVOI FACTURE ET ATTESTATION DE PRÉSENCE.

Parcours de formation

- Victimes d'agressions sexuelles : la réponse judiciaire

Victimes d'agressions sexuelles

La réponse judiciaire

Objectifs

Comprendre les conséquences d'une agression sexuelle sur le plan physique, physiologique et psychologique.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- Introduction : l'image de la victime – préjugés et réalités
- Le droit applicable
- Les choix procéduraux et leurs incidences
- Le déroulement de la procédure pénale
- La réparation et l'indemnisation
- Cas particulier : les mineurs victimes, les victimes par ricochet, les victimes ayant concouru à la réalisation de leur dommage.

Formateurs

Anais Defosse – avocate Paris

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

17 et 18 septembre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



ÉVALUATION PAR QUESTIONNAIRE EN FIN DE SESSION.
ENVOI FACTURE ET ATTESTATION DE PRÉSENCE.

Parcours de formation

- Victimes d'agressions sexuelles : la clinique

Violences conjugales

Objectifs

Comprendre les besoins et attentes des victimes de violences conjugales, les accompagner au mieux dans un parcours complexe et expliquer les réponses juridiques tant au pénal qu'au civil.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Présentation de la politique de lutte contre les violences conjugales et la plus-value des associations d'aide aux victimes dans cette prise en charge**
- **Le processus de violence**
- **Les conséquences des violences conjugales sur les victimes et l'accompagnement proposé**
- **Les réponses judiciaires**
- **La prise en charge des auteurs de violences conjugales**

Formateurs

Maryse Le Men – magistrate
Laurence Lavancier Markovic – psychologue clinicienne
Alain Legrand – psychologue et fondateur de la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (FNACAV)

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

www.inavem.org
 rubrique Formation

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



ÉVALUATION PAR QUESTIONNAIRE EN FIN DE SESSION.
 ENVOI FACTURE ET ATTESTATION DE PRÉSENCE.

Parcours de formation

- Enfants victimes, enfants témoins de violences conjugales

Enfants victimes, enfants témoins de violences conjugales

Objectifs

Comprendre les besoins et attentes des victimes de violences conjugales, les accompagner au mieux dans un parcours complexe et expliquer les réponses juridiques tant au pénal qu'au civil.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Descriptif, problématique et enjeux des violences conjugales**
- **La clinique : conséquences sur les enfants**
- **La prise en charge : que faire, dans quels délais.**
- **Le cadre légal**
- **Cas cliniques**

Formateurs

Jean-Michel Coq – psychologue, Maître de conférences Université de Rouen
Carole Damiani – psychologue, chargée de mission INAVEM

Durée

1 jour soit 6 heures

Dates

12 novembre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 100 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Nombre de participants

20 personnes maximum



ÉVALUATION PAR QUESTIONNAIRE EN FIN DE SESSION.
 ENVOI FACTURE ET ATTESTATION DE PRÉSENCE.

Parcours de formation

- Violences conjugales

Accompagnement au procès

Objectifs

Connaître l'ensemble des actions à mettre en place lors d'un procès pour adapter l'accompagnement en fonction des attentes des victimes et des ressources de l'association.

Public

Directeurs, responsables d'association d'aide aux victimes, juristes et psychologues des associations d'aide aux victimes.

Contenu

■ Prise en compte de la place de la victime dans le procès pénal

■ La mise en place des dispositifs :

3 étapes

- Avant le procès

- Choix d'organisation du dispositif (par rapport aux différents types de saisines, selon les modes de procès)
- Les paramètres du procès
- Les aspects budgétaires et les conventionnements
- Quels acteurs
- Les réunions préparatoires

- Pendant le procès

- Quels acteurs de l'AAV
- Dans l'urgence et accompagnement simple
- Accompagnement dans la durée
- Accompagnement spécifique pour procès d'assises et grands procès

- Après le procès

- Vérifier le degré d'information des victimes notamment sur l'indemnisation et l'exécution des peines

- Proposition de suivi
- Relais éventuel vers le réseau
- Mémoire de frais

Formateurs

Isabelle Sadowski – référente juridique chargée de dossiers INAVEM

Carole Damiani – psychologue Paris, chargée de mission INAVEM

Durée

1,5 jours soit 9 heures

Dates

12 et 13 septembre 2013
Délocalisation sur demande

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 150 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 225 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Sensibilisation à la prise en charge des enfants victimes

Objectifs

Comprendre le traumatisme et l'accompagnement mis en œuvre pour pouvoir le coordonner et l'expliquer.

Public

Tout intervenant recevant des enfants victimes, personnel des associations d'aide aux victimes et des structures accueillant des enfants, personnels des établissements scolaires.

Administrateurs ad hoc.

Contenu

- **La clinique : le traumatisme psychique, les données épidémiologiques, les facteurs de risque, les formes de traumatisme.**
- **Les dispositifs de prise en charge**
 - Information sur l'urgence : les grands principes et les dispositifs,
 - Information sur le post-immédiat : les différents dispositifs (debriefing, groupe de paroles),
 - La place de chacun et l'articulation des partenaires,
 - La spécificité des interventions en milieu scolaire.
- **Cas cliniques, exercices pratiques et jeux de rôles**

Formateurs

Jean-Michel Coq – psychologue, Maître de conférences Université de Rouen

Carole Damiani – psychologue, chargée de mission INAVEM

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

23 et 24 septembre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



Gestion du deuil et accompagnement des personnes endeuillées

Objectifs

Connaître les différentes phases du deuil pour mieux comprendre les réactions des personnes endeuillées et leur proposer un accompagnement adapté.

Donner des repères tant théoriques que pratiques afin d'établir des relations aussi utiles que possible pour les interlocuteurs.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Connaissances théoriques sur le déroulement du deuil, les notions de deuil et dépression, les deuils traumatiques et les deuils pathologiques,**
- **Perfectionnement à l'écoute et à l'aide à apporter aux personnes en deuil**
- **Savoir orienter vers les structures de prise en charge**
- **Repérer et analyser les effets de l'accompagnement des personnes en deuil sur l'intervenant.**
- **Études de cas, travail en petits groupes.**

Formateurs

Betty Saada – Intervenante auprès du centre de ressources national soins palliatifs François-Xavier Bagnoud

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

www.inavem.org
rubrique Formation

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 250 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 350 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



ÉVALUATION PAR QUESTIONNAIRE
EN FIN DE SESSION.
ENVOI FACTURE ET ATTESTATION
DE PRÉSENCE.

Souffrances et harcèlement moral au travail

Objectifs

Comprendre le processus de souffrance au travail et définir le harcèlement au travail pour mieux accueillir les victimes et mettre en place un réseau de partenaires pour une prise en charge complète et efficace.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- La souffrance au travail (historique, définition)
- Les sources de souffrances au travail (conjoncturelle, organisationnelle, humaines)
- Quelles conséquences sur les personnes
- Études de cas et de jurisprudence
- Accompagnement par les associations d'aide aux victimes (à partir de l'expérience de l'association Remaid à Valence)
- Création et animation d'un réseau de partenaires.

Formateurs

Susanna Lopez Dos Santos – avocate spécialisée en droit du travail, Paris
Michaël Mayer – psychologue association INAVEM de Valence
Fabrice Delabroy – directeur de l'association INAVEM de Valence

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

11 et 12 juin 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



LES COMPÉTENCES MÉTIERS

L'action des associations d'aide aux victimes se caractérise par un accompagnement global et pluridisciplinaire des victimes et par une connaissance transversale des problématiques rencontrées par les victimes permettant de proposer un accueil et une réponse de qualité. Au-delà des formations de base, certaines formations sont conçues pour des professionnels identifiés et abordent des techniques très précises.

En effet, chaque association d'aide aux victimes se compose d'une équipe de professionnels de profils divers (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) qui permet de répondre à l'ensemble des besoins des victimes.

Pour que chaque professionnel puisse aussi apporter une réponse ciblée et être le relais d'un autre, la réponse doit être professionnelle.

Ces formations se regroupent autour de 4 thèmes :

Le perfectionnement juridique

- Procédure pénale appliquée
- Accidents de la circulation
- Indemnisation des victimes d'infraction
- Réparation du dommage corporel
- Actualités du droit des victimes

Les interventions spécifiques des psychologues

- Techniques de debriefing
- Mise en place et animation de groupes de paroles pour victimes d'agression
- Traumatisme chez l'enfant et interventions du psychologue

Les pratiques de la médiation pénale

- Médiation pénale : principes et déroulement
- Justice restaurative : animation de rencontres détenus/victimes

Les missions ciblées d'aide aux victimes

- Administrateur ad hoc pour mineurs victimes

Ces formations viennent en complément des formations de base et renforcent le professionnalisme de l'équipe.

Accidents de la circulation

Objectifs

Maîtriser la lecture des contrats d'assurance automobile et connaître les conséquences psychologiques et les suites pénales et civiles liées aux accidents de la circulation.

Public

Accueillant ayant de bonnes connaissances juridiques.

Contenu

- **Généralités sur l'assurance automobile**
- **La loi Badinter sur l'indemnisation**
 - Procédure d'offre
 - Nomenclature des postes de préjudices
 - Modalités d'indemnisation
 - Recours des tiers payeurs
- **Le bureau central français**
- **Comment bien orienter une victime de dommage corporel ?**
 - Illustration de la procédure et de la méthode d'indemnisation d'une victime d'un accident de la circulation au travers d'un cas pratique
 - La spécificité des victimes lourdement handicapées.
- **Le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires**
 - Son rôle,
 - Les conditions de saisine,
 - Cas pratiques.
- **Les suites pénales et civiles**
- **Les conséquences psychologiques**

Formateurs

Les intervenants du **CDIA** (Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance)

Marie France Steinlé Feuerbach – professeur de droit université de Colmar
Carole Damiani – psychologue, chargée de mission INAVEM

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

Juin ou octobre 2013

Lieu

FFSA et INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 100 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Enfants victimes, enfants témoins de violences conjugales

Procédure pénale appliquée

Objectifs

Maîtriser les grands principes de la procédure pénale et les étapes de la procédure.

Public

Juristes confirmés.

Contenu

- Les grands principes et les grandes étapes de la procédure pénale,
- Les droits des victimes dans la procédure pénale,
- L'application des peines,
- Exercices pratiques : études de dossiers.

Formateurs

Jean-Louis Croizier – avocat général
Cour d'appel de Paris

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

24 et 25 octobre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Actualités du droit des victimes
- Peines et application des peines

Peines et application des peines

Objectifs

Connaître les peines et leurs applications et la place de la victime.

Public

Juristes confirmés.

Contenu

■ Présentation générale des sanctions et de leur mis en œuvre

- Les sanctions pénales en droit positif français,
- La mise à exécution des peines
- Les modalités d'individualisation des peines privatives de liberté,
- Les principales peines restrictives de liberté.

■ La victime et l'application des peines

Formateurs

Pascal Faucher – juge d'application des peines Bordeaux

Durée

1 jour soit 6 heures

Dates

www.inavem.org
rubrique Formation

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 100 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Actualité du droit des victimes
- Procédure pénale appliquée

L'indemnisation des victimes d'infractions

Objectifs

Connaître les dispositifs d'indemnisation des victimes d'infractions pénales.

Public

Accueillant ayant de bonnes connaissances du droit pénal.

Contenu

- Présentation des textes sur le droit à l'indemnisation
- La constitution des dossiers, présentation des requêtes
- Le déroulement de la procédure (phase transactionnelle, CIVI...)
- Le rôle du Fonds de Garantie
- Le SARVI
- Positionnement de l'avocat
- Le rôle de l'indemnisation dans la réparation de la victime
- Cas pratiques

Formateurs

Anne Ponselle – maître de conférences Montpellier

Anaïs Defosse – avocate Paris

Géraldine Allart – juriste Laval

Un représentant du Fonds de Garantie

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

21 et 22 octobre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Réparation du dommage corporel

Réparation du dommage corporel

Objectifs

Comprendre le rôle des différents professionnels dans le cadre de la réparation du dommage corporel.

Public

Accueillant ayant de bonnes connaissances du droit pénal.

Contenu

- Présentation générale des fondements de la réparation du dommage corporel
- Rôle et méthodologie de l'avocat
- L'expertise
- Le recours de tiers payeurs
- Les préjudices : le rapport Dintilhac
- Le rôle du psychologue

Formateurs

Claude Lienhard – avocat professeur de droit Université de Colmar

Bernard Proust – expert Rouen

Marie-France Steinlé-Feuerbach – professeure de droit Université de Colmar

Carole Damiani – psychologue, chargée de mission INAVEM

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

www.inavem.org
rubrique Formation

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Actualités du droit des victimes

Objectifs

Faire le point sur le droit positif en matière de droit des victimes suite aux différentes réformes - législatives, réglementaires et jurisprudentielles - mises en œuvre.

Public

Juristes ayant une bonne connaissance de l'aide aux victimes appliquée et de la procédure pénale.

Contenu

Rappels sur les textes et les grandes étapes du droit des victimes

Les réformes mise en œuvre et ayant un impact sur les droits des victimes :

- Au stade de l'enquête
- Au stade de l'instruction
- Au stade du jugement
- Au stade post-sentenciel

Les réformes en cours

Ce programme est préparé en lien avec le Conseil scientifique de l'INAVEM.

Formateurs

Isabelle Sadowski – référente juridique chargée de dossier INAVEM

Durée

1 jour soit 6 heures

Dates et lieux

Paris, le 22 mai 2013

Délocalisation sur demande

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 100 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Coût pour un groupe

Formation réservée aux adhérents et partenaires

- Adhérents INAVEM : 1 000 €
- Partenaires : associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 1 250 €
- Tarif autre public : 1 600 €

Nombre de participants

15 personnes maximum

Techniques du debriefing

Objectifs

Savoir poser un diagnostic et des indications pour mettre en place un debriefing puis l'organiser et l'animer.

Cette formation se découpe en 2 parties : une partie théorique et deux jours de mises en situation.

Public

Psychologues cliniciens et psychiatres ayant au moins un an d'expérience dans l'accueil des victimes.

Contenu

- Classification des victimes
- Psychopathologie et clinique du stress et du traumatisme psychique,
- Les principes fondamentaux de la psychothérapie post-traumatique,
- Les soins immédiats, le defusing,
- Le debriefing collectif psychodynamique : les objectifs, la méthode, la mise en pratique et ses limites,
- Les indications du debriefing collectif,
- L'organisation, le déroulement et l'animation du debriefing collectif,
- Le debriefing individuel,
- Cas pratiques, jeux de rôles

Formateurs

François Lebigot – psychiatre des armées Paris

Carole Damiani – psychologue, chargée de mission INAVEM

Béatrice Mathieu – psychologue clinicienne Paris

Durée

4 jours soit 24 heures

Dates

27, 28 mars et 23, 24 mai 2013

16, 17 octobre et 28, 29 novembre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 400 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 600 €
- Tarif autre public : 1 000 €

Nombre de participants

12 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Perfectionnement aux techniques de débriefing
- Groupe de paroles pour victimes d'agressions
- Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant



Mise en place et animation de groupes de paroles pour victimes d'agressions

Objectifs

Mettre en place et animer des groupes de paroles pour victimes d'agression.

Public

Psychologues cliniciens ayant au moins un an d'expérience dans l'accueil des victimes. Le psychologue peut être accompagné par un co-animateur.

Contenu

- Rappels sur le traumatisme,
- Présentation de la méthode : mise en place, conditions et déroulement,
- Apports thérapeutiques spécifiques des groupes de paroles,
- Échanges sur les pratiques de groupe,
- Présentation et discussion autour de deux séances filmées,
- Exercices et cas pratiques

Formateurs

Jacques Roisin – psychologue Belgique
Carole Damiani – psychologue, chargée de mission INAVEM

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Pré-inscription sur www.inavem.org pour organisation en octobre/novembre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Techniques de débriefing
- Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime

Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime

Objectifs

Comprendre le traumatisme de l'enfant pour lui proposer un soutien psychologique adapté.

Public

Psychologues cliniciens et psychiatres.

Contenu

- **Le traumatisme de l'enfant : la clinique, les formes selon l'âge, les facteurs de risque.**
- **La prise en charge immédiate et post-immédiate**
 - Urgence et defusing
 - Le post-immédiat : débriefing collectif et individuel, groupe de paroles, guidance.
 - Les spécificités du milieu scolaire
 - Les partenariats
- **Cas pratiques, mises en situations**

Formateurs

Jean-Michel Coq – psychologue, Maître de conférence Université de Rouen

Carole Damiani – psychologue, chargée de mission INAVEM

Durée

4 jours soit 24 heures

Dates

8, 9 avril et 27, 28 mai 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 400 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 600 €
- Tarif autre public : 1 000 €

Nombre de participants

12 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Techniques du debriefing
- Mise en place et animation de groupes de paroles pour victimes d'agressions



Médiation pénale : principes et déroulement

Objectifs

Connaître le cadre légal et associatif d'intervention et savoir mener une médiation pénale.

Public

Médiateurs pénaux nouvellement recrutés.

Contenu

- **Le cadre de la médiation**
- **Les acteurs de la médiation**
 - Les médiateurs
 - Les acteurs directs : les parties en conflit
 - Les acteurs indirects
- Réflexions autour de la médiation
- Les techniques de médiation
- Les temps du processus de médiation
- Les différentes phases de la médiation
 - Le travail préliminaire
 - La rencontre préliminaire
 - La réunion de médiation
 - L'accord de médiation
 - Le suivi de l'accord

Formateurs

Daniel Jullion – médiateur pénal et directeur de l'association INAVEM de Grenoble

Jean-Pierre Copin – médiateur pénal et familial et directeur de l'association INAVEM de Strasbourg

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates

du 4 au 8 février 2013

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit

Formation réservée aux salariés et bénévoles des associations d'aide aux victimes adhérentes à l'INAVEM.

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Perfectionnement en médiation pénale
- Justice restaurative : animation de rencontres détenus/victimes

Justice restaurative : mise en place des rencontres détenus/victimes

Objectifs

Savoir mettre en œuvre et animer des rencontres détenus-victimes et autres dispositifs de justice restaurative.

Contexte

Humanisation des prises en compte des personnes (pré- et post-sentencielles), lutte contre la récidive, restauration du lien social : tels sont les enjeux de la justice restaurative.

La formation permet d'approfondir la connaissance des dispositifs de justice restaurative et de former les différents intervenants à l'animation de rencontres entre détenus et victimes.

Contenu

- Aide aux victimes et Justice restaurative,
- Présentation des mesures restauratives,
- Rencontres détenus/victimes (RDV)
 - profil des animateurs
 - méthodologie du dispositif
 - formation des représentants de la société civile,
 - choix des participants (victimes et infracteurs)
 - restitution des premières expériences, témoignages

Public concerné

Intervenants ayant déjà une expérience en médiation ou en animation de groupes de paroles.

Formateurs

Robert Cario – Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Codirecteur du Master « Criminologie ».

Paul M'banzoulou – Responsable du Département de la Recherche à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), Directeur du Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP).

Catherine Rossi – Professeure à l'Université Laval à Québec, chercheuse au Centre International de Criminologie Comparée et formatrice et membre du conseil d'administration du centre de services de justice réparatrice.

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates

du 3 au 7 juin 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 500 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 750 €
- Tarif autre public : 1 250 €

Nombre de participants

12 personnes maximum

Administrateur ad hoc et mineurs victimes

Objectifs

Savoir mener une mission d'administrateur ad hoc.

Public

Administrateurs ad hoc nouvellement ou prochainement habilités.

Contenu

- Les attentes de la Chancellerie
- Le statut d'administrateur ad hoc
- Le rôle de l'administrateur ad hoc et l'exercice de la mission
- Méthodologie de l'audition de l'enfant
- Approches médicales, expertises
- Les liens entre l'avocat et l'administrateur ad hoc
- Les liens avec les magistrats

Cette formation peut être complétée par la formation « **Sensibilisation à la prise en charge des enfants victimes** »

Formateurs

Laure Lehugeur – magistrate
Aude Camagne – administrateur ad hoc
Marie-Agnès Bajoux – magistrate
Catherine Bahuchet – avocate
Jean-Paul Potus – expert psychiatre
Jérôme Lebrevelec – Formateur brigade de protection de la famille

Coordination :

Aude Camagne – administrateur ad hoc à Marseille

Durée

4,5 jours soit 27 heures

Dates

du 30 septembre au 4 octobre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 450 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 675 €
- Tarif autre public : 1 125 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Sensibilisation à la prise en charge des enfants victimes

LE PERFECTIONNEMENT DES PRATIQUES

Tout au long de son activité, il est utile d'échanger avec des professionnels expérimentés autour de situations rencontrées.

L'INAVEM propose des journées permettant ce type d'échanges à la manière des Master class.

Ces journées regroupent une dizaine de stagiaires formés sur le thème et ayant pratiqué. Les échanges se font sur des situations vécues et expliquées aux autres.

Avec respect et bienveillance, les stagiaires analysent avec des professionnels expérimentés le travail effectué.

L'objectif est réellement d'harmoniser les pratiques et de perfectionner son intervention dans chacune des actions d'accompagnement des victimes.

Perfectionnement aux techniques d'écoute et d'entretien

Objectifs

Perfectionner sa pratique professionnelle et comprendre les enjeux d'un entretien avec une victime.

Public

Toute personne ayant suivi une formation sur les techniques d'écoute et d'entretien.

Contenu

- Rappel du cadre et des grandes étapes de l'entretien
- Perfectionnement aux techniques d'écoute et d'entretien
- Notions de transfert et contre-transfert
- Les résistances et mécanismes de défense
- Analyse de situations et cas pratiques

Formateurs

Marie-Yvonne Harry – psychologue

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

18 et 19 novembre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Perfectionnement aux techniques du debriefing

Objectifs

Échanger sur des debriefings réalisés par les stagiaires afin de perfectionner sa pratique professionnelle.

Public

Psychologues cliniciens et psychiatres ayant déjà suivi la formation sur les « Techniques du debriefing » et ayant réalisé des debriefings.

Contenu

- Rappels du cadre, des consignes et des précautions à prendre
- Étude et analyse de situations vécues par les stagiaires

Formateurs

Béatrice Mathieu – psychologue clinicienne Paris

Durée

1 jour soit 6 heures

Dates

18 octobre 2013

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 100 €
- Partenaires (associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Nombre de participants

10 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Perfectionnement en médiation pénale

Objectifs

Mettre en commun et harmoniser les pratiques professionnelles au sein d'une association ou d'un territoire en matière de médiation pénale à partir du code de déontologie et du guide des bonnes pratiques en médiation pénale.

Public

Médiateurs pénaux ayant déjà exercé.

Contenu

Le contenu de la formation varie en fonction des cas proposés par les stagiaires.

Formateurs

Jean-Pierre Copin – médiateur pénal et familial et directeur de l'association INAVEM de Strasbourg

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

À définir au moment de la commande

Lieu

Délocalisation sur demande

Coût pour un groupe

Formation réservée aux adhérents et partenaires

- Adhérents INAVEM : 2 000 €
- Partenaires : associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 2 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Disponible sur www.inavem.org

Nom : Prénom :
Association ou organisme :
Adresse professionnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone : Télécopie :
Mail :
Date de naissance :
Formation initiale :
Fonction : Statut : Bénévole Salarié Étudiant
Date d'entrée dans la structure :

Titre de la formation :
Date :
Quelles sont vos attentes ?
.....
.....
Formations suivies à l'INAVEM :
.....
.....

Paiement - Facturation

L'inscription doit être accompagnée du règlement ou de la prise en charge

- Par l'association Par le stagiaire
 Par l'OPCA Par un autre organisme

Préciser les coordonnées si différentes de l'adresse professionnelle :
.....

Coût : €

Le

Signature du participant

Signature de l'employeur

Fiche à adresser à l'INAVEM – 27, avenue Parmentier – 75011 Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci :

- 1) de photocopier remplir le formulaire d'inscription en ligne,
- 2) de l'imprimer
- 3) et de l'envoyer **accompagné du règlement ou de la confirmation de prise en charge par un autre organisme** par courrier à :

INAVEM – 27, avenue Parmentier 75011 Paris

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE SANS CES ÉLÉMENTS.

Nous maintenons les formations à partir de 5 stagiaires.
Nous vous informons de l'organisation de la formation au minimum
dans les 15 jours précédents la session.

EN CAS DE DESISTEMENT DE VOTRE PART :

En cas de désistement intervenant moins de 5 jours ouvrés avant la formation, une facture de 30 € par stagiaire vous sera adressée et le chèque émis vous sera alors retourné après paiement de cette nouvelle facture.

Merci de vous assurer que la formation a bien lieu
avant de prendre vos billets de transport.



CALENDRIER DES FORMATIONS 2013

MOIS	DATE	TITRE
Février	du 4 au 8	Médiation pénale : principes et déroulement
	11 et 12	Accueil téléphonique des victimes
Mars	du 18 au 20	Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes : Tronc commun
	du 18 au 22	Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes : Tronc commun + module technique
	27 et 28	Techniques du debriefing
Avril	8 et 9	Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime
Mai	22	Actualités du droit des victimes
	23 et 24	Approche interculturelle de la maltraitance
	23 et 24	Techniques du debriefing
	27 et 28	Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime
	du 29 au 31	Pour les partenaires à l'INAVEM : Accueillir les victimes et mener un entretien
Juin	11 et 12	Souffrances et harcèlement moral au travail
	du 3 au 7	Justice restaurative : mise en place des rencontres détenus/victimes
	Juin	Accidents de la circulation
Septembre	17 et 18	Victimes d'agressions sexuelles : la réponse judiciaire
	12 et 13	Accompagnement au procès
	23 et 24	Sensibilisation à la prise en charge des enfants victimes
Octobre	30/09 au 4/10	Administrateur ad hoc et mineur victime
	du 7 au 9	Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes : Tronc commun
	du 7 au 11	Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes : Tronc commun + module technique
	16 et 17	Techniques du debriefing
	18	Perfectionnement aux techniques du debriefing
	21 et 22	L'indemnisation des victimes d'infractions
	24 et 25	Procédure pénale appliquée
	Octobre	Accidents de la circulation
	Octobre	Mise en place et animation de groupes de paroles pour victimes d'agressions
	Novembre	12
18 et 19		Perfectionnement aux techniques d'écoute et d'entretien
28 et 29		Techniques du debriefing
Novembre		Mise en place et animation de groupes de paroles pour victimes d'agressions
2013		Victimes d'agressions sexuelles : La clinique – www.inavem.org rubrique Formation Violences conjugales – www.inavem.org rubrique Formation Gestion du deuil – www.inavem.org rubrique Formation Peines et application des peines – www.inavem.org rubrique Formation Réparation du dommage corporel – www.inavem.org rubrique Formation Perfectionnement en médiation pénale – À définir au moment de la demande

+ Créée en 1986, la Fédération nationale des associations d'aide aux victimes INAVEM promeut et développe l'aide et l'assistance aux victimes, les pratiques de médiation et tout autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes. +

+ Elle fédère 140 associations sur l'ensemble du territoire français, qui représentent 760 lieux d'accueil pour les victimes. +

+ Les associations aident TOUTES les victimes d'infractions ; un accompagnement global et pluridisciplinaire est proposé par des professionnels formés, salariés et bénévoles. +

+ Les objectifs des associations d'aide aux victimes sont :

- + l'accueil et l'écoute des victimes d'atteintes à la personne ou aux biens,
- + l'information sur les droits et l'accompagnement social des victimes,
- + l'aide psychologique.

+ Un numéro national d'aide pour les victimes et les professionnels +



**être écouté
être aidé**

7 jours sur 7

08 842 846 37

www.inavem.org / www.justice.gouv.fr


INAVEM

FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

27, AVENUE PARMENTIER – 75011 PARIS